

Second Degré-28

Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)

Chartres CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 11 avril 2018

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1222 S 07639
Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu
N° 111 Avril-Mai-Juin 2018 0,70 € Dépôt légal : 2er trimestre 2018

Lutter ensemble

En ce début de printemps, les mécontentements se multiplient : retraités appauvris, cheminots menacés dans leur statut, fonctionnaires justement inquiets des réformes qui se préparent, élèves et étudiants refusant la sélection induite par Parcoursup, la nouvelle machine à tri social du gouvernement. D'ailleurs, en dépit du mépris de l'exécutif (« les réformes se feront quoi qu'il arrive »), le président comme son premier ministre dévissent dans les sondages.

En Eure-et-Loir comme ailleurs, la mobilisation monte en puissance : l'action des retraités du 15 mars (1 000 personnes !), la grève fonction publique du 22 mars et sa manifestation (près de 1 500 personnes) sont autant de signes forts envoyés au gouvernement à la veille du rendez-vous salarial (en juin) et d'annonces imminentes concernant la "transformation de l'action publique" c'est-à-dire la réduction du périmètre de la Fonction Publique (= privatisation). Mais ils ne sont pourtant pas suffisants : refuser la sélection de Parcoursup en donnant systématiquement l'avis le plus favorable aux élèves, informer massivement les collègues sur la réforme du lycée et ses dangers de renvoi au local, lutter pour les postes en collège, sont autant de moyens de poursuivre le combat pour nos élèves, nos conditions de travail et une éducation toujours nationale.

En ayant modifié le document de travail sur la « refondation du contrat social », le gouvernement prouve que, malgré sa posture médiatique très ferme, il se rend compte que les personnels sont fortement mobilisés. Nous devons maintenant amplifier cette mobilisation pour l'obliger à ouvrir de véritables négociations, notamment sur l'augmentation du pouvoir d'achat, les créations d'emplois statutaires, la titularisation des précaires, l'égalité professionnelle, l'amélioration des carrières, le devenir des missions... Pour cela, il faut tout faire pour favoriser la convergence des luttes que ce soit dans la Fonction Publique avec les suites du 22 mars et plus généralement dans un cadre interprofessionnel.

C'est pourquoi, en attendant les dates de l'Intersyndicale Fonction Publique, le SNES-FSU a décidé d'appeler à **deux journées de grèves et de mobilisations le 19 avril et le 3 mai, jours de grèves aussi à la SNCF.**

Plus que jamais, c'est **TOUS ENSEMBLE** que nous gagnerons !

SOMMAIRE

Éditorial	1
Rentrée 2018 : Des heures à se battre pour des heures.....	2
CTSD - Mesures de cartes.....	4
...Le SNES-FSU monte au créneau !..	5
Les Jokers de l'IA	6
Tous en Grève le 19 avril.....	6
En lycée, la charrue avant les bœufs	8
Jean-Moulin : pour un an de plus, mais pourquoi faire ?.....	8

Rentrée 2018 : Des heures à se battre pour des heures

Durant ces 3 derniers mois, vos représentant-e-s du SNES-FSU ont porté leurs interventions auprès de l'Inspecteur d'Académie en accompagnant vos délégations et en participant aux Comités Techniques Spéciaux Départementaux (CTSD, voir mode d'emploi ci-contre).

Ainsi, ensemble, nous avons pu obtenir l'augmentation de certaines Dotations Horaires Globales (DHG), l'annulation de suppressions de postes, la création de postes et plus largement l'amélioration de nos conditions de travail par exemple en obtenant que certains compléments de service ne soient plus sur 3 mais sur 2 établissements. Récit de cette lutte menée ensemble...Et à amplifier et poursuivre !

A chaque fois, c'est grâce aux liens établis entre les représentants SNES-FSU et les personnels des établissements, via les correspondants SNES-FSU que nous avons pu construire le rapport de force nécessaire à ce que l'IA prenne en compte les revendications que nous exprimons.

Moyens d'Action

Le Conseil d'administration et le Comité Technique sont des instances autour desquelles nous pouvons construire et formaliser les revendications des personnels. Il est alors possible de mener différentes actions pour les rendre visibles et leur donner du poids :

- Courrier : Premières expressions formalisées des revendications des personnels transmises aux personnels de directions, au DASEN, avec copie au SNES-FSU etc...
- Vote contre en CA : Le vote en CA n'est pas la reconnaissance du travail de l'équipe de direction. C'est le vote exprimant le refus des répartitions qui ne conviennent pas (pour cause d'effectifs trop chargés, de suppression de poste, de nombre

CTSD : mode d'emploi

On distingue deux CTSD:

- en janvier-février, sur la préparation de la dotation départementale entre les collèges et sa répartition sur le département : il fait suite aux CA sur la DHG et permet de s'exprimer sur les moyens distribués aux établissements pour le fonctionnement de l'an prochain.
- en février-mars, sur les suppressions/créations de postes, les compléments de services (CS) et BMP : le CTSD mesures de carte...Il permet d'affiner la répartition, de dénoncer les suppressions de postes, de modifier ou supprimer les compléments de service en améliorant les appariements, de modifier les BMP...etc

C'est grâce aux informations remontées par les personnels à leurs représentants que les militants SNES-FSU argumentent auprès de l'IA dans le CTSD tout en prouvant à celui-ci que leurs revendications viennent bien des personnels.

d'heure supplémentaire en excès, les raisons ne manquent jamais).

- Vœux (motion) et déclaration en CA : C'est l'explication du vote « contre », la démonstration d'un avis majoritairement partagé par les représentants au CA et donc par la communauté éducative de l'établissement.
- Délégation à l'Inspection accompagnée par le SNES-FSU : c'est le moyen de porter les revendications des personnels auprès de celui qui décide de la répartition de l'enveloppe entre établissement et qui peut donc la modifier.
- Conférence de presse et grève d'établissement : pour créer le rapport de force et s'appuyer sur l'opinion publique.

Chef d'établissement ≠ Représentant des personnels

Attention ! Les personnels de direction, non élus, soumis aux nécessités de leurs fonctions dans leurs relations hiérarchiques vis à vis de l'IA, ne peuvent être les représentant-e-s des enseignant-e-s et de ce fait ne peuvent porter leurs revendications auprès de lui.

Malheureusement, nombreux sont les chefs qui se présentent comme les représentants de la volonté de « leur » équipe pédagogique., quitte à leur faire dire par exemple qu'ils souhaitent des suppressions de poste !

Face à cela, l'expression des revendications par les personnels, via leurs représentants SNES-FSU est indispensable. Sans quoi les représentants de l'administration continueront de prétendre que les enseignant-e-s (qui ne se sont pas exprimé-es) sont d'accord pour avoir des classes à 28, pour faire 4 HSA ou plus, pour partir en complément de service...etc.

Délégations et ajustements : Porter les revendications et obtenir des ajustements

Les représentants SNES-FSU et SNEP-FSU ont accompagné les collègues dans l'organisation d'Heures d'Informations Syndicales afin qu'ils construisent leurs revendications et qu'ils puissent les porter auprès de l'Inspecteur d'Académie, par courrier, grâce à des déclarations et vœux en CA, en délégation et par l'intermédiaire de leurs représentants en Comité Technique.

Ainsi avec la FSU, les enseignant-e-s, parfois accompagné-e-s de représentant-e-s de parents d'élèves ont été reçus en délégation pour les collèges de Pierre Brossolette (Nogent le Rotrou), de Bû, de Courville, de Nogent le Roi, de Gallardon, d'Illiers-Combray, Edouard Herriot, de Louis Armand (Dreux), de la Loupe, de Toury, d'Émile Zola (Châteaudun).

Ils y ont évoqué leurs revendications concernant les moyens manquants et les difficultés de participer réellement à la répartition de la DHG dans les établissements

Comme l'IA l'a rappelé, la DHG est une construction collective et elle peut donc être modifiée par les représentants au CA, par exemple pour ajouter une classe supplémentaire si les effectifs sont trop élevés.

Des résultats !

Les collèges que nous avons accompagnés en délégations **ont tous obtenu des ajustements de la part de l'IA**. Et les **ajustements** faits par l'IA ont, le plus souvent, été **supérieurs là où il y a eu des délégations** par rapport aux établissements qui n'ont fonctionné qu'avec le dialogue de gestion de l'administration entre chef d'établissement et l'IA. Voir tableau d'exemples ci-dessous :

Julien Jaffré

Quelques exemples d'ajustements suite aux délégations



Courville	Transformation de 6.5 HSA en 8,5 HP
Nogent le Roi	Transformation de 7,8 HSA en 9,8 HP
Gallardon	Transformation de 0.9 HSA en 6,9 HP
Illiers Combray	Transformation de 1.1 HSA en 2,9 HP
Louis Armand	Transformation de 5.5 HSA en 3,5 HP
Edouard Herriot	Transformation de 2 HSA en 4 HP
la Loupe	Transformation de 4 HSA en 2 HP
Emile Zola	Transformation de 3,35 HSA en 3,35 HP
Bu	Transformation de 3.5 HSA en 3,5 HP
Toury	Transformation de 3,5 HSA en 8,5 HP

Au total, transformation de

38,15 Heures Supplémentaires Année en 52,95 Heures Postes
Comme quoi , quand on veut, on peut !

CTSD-Mesures de cartes :

Les représentants des personnels ont voté unanimement contre les mesures de carte présentées par l'IA au CTSD du 14 mars et au CTSD de repli du 19 mars. Dans un contexte de stabilité des effectifs sur le département, les 13 suppressions de poste pour seulement 9 créations décidées par l'IA répondent davantage à une logique comptable qu'aux besoins des élèves.

En l'absence de création de poste en Allemand malgré les besoins (notamment sur l'agglomération chartraine) et vu les deux suppressions de poste proposées par l'IA en Lettres-Classiques, nous sommes intervenus pour souligner le manque de soutien aux langues anciennes et à l'Allemand malgré la communication ministérielle à ces sujets. L'IA a alors accepté de revenir sur l'une des suppressions de poste en Lettres-Classiques.

A ces mesures de cartes, s'ajoute le nombre bien trop important d'Heures Supplémentaires, autour de 10 %, épuisant les personnels, mais aussi de trop nombreux compléments de service (près de 100 CS). Nous avons comptabilisé 11 CS sur 3 établissements ! Et nous avons demandé l'annulation des 30 CS ayant leur équivalent en Heures Supplémentaires. C'est par exemple le cas en Histoire-Géographie au collège de Maintenon où un collègue doit aller faire un CS de 3h à Epernon alors qu'il y a 3 HSA en H-G à Maintenon, heures que devraient pouvoir faire le ou la collègue plutôt que d'aller dans un autre collège !

Enfin ces mesures de carte laissent apparaître encore de nombreux BMP qui risquent de se voir transformés en juillet en HSA (voir encadré ci-dessous) ou de rester vacants à la rentrée.

Petits BMP et Pressions aux Heures Sup' : **Résister pour soi et pour la qualité du service public !**

L'IA a décidé d'avoir une réserve de **-26 Heures Postes** pour les ajustements de fin d'année. Il prévoit de faire des demandes au rectorat si besoin, mais avant et surtout il prévoit que les petits Blocs de Moyens Provisoires notamment (BMP, en heures postes) se transformeront en Heures Supplémentaires.

Cela ne peut se faire que par des pressions pour que les personnels les acceptent sous la forme de : « il le faut bien sinon pas de section euro, pas de projets, de groupes », ou « sinon partage d'une classe pour deux profs », ou bien « sinon on aura personne pour le faire » etc...

Laissons à l'administration **sa responsabilité** d'organiser les services dans de **bonnes conditions pour tous y compris nous**, et de trouver des personnes pour faire ces heures.

Souvenons nous que **notre statut nous protège** et empêche de nous imposer plus d'**une heure supplémentaire** hebdomadaire.

L'indigence de moyens fournis aux personnels de l'Éducation Nationale témoigne du peu de cas que l'on fait d'eux, désignés volontaires à l'épuisement.

Il faut y répondre par le **refus du sacrifice de chacun.e** et la **revendication de meilleures conditions de travail !** Nous serons dans cette lutte avec vous si vous faites appel à nous.



..... Le SNES-FSU monte au créneau !

Lors du groupe de travail (GT) du 12 mars et du comité technique (CT) du 14 mars, le SNES-FSU a été la seule organisation syndicale présente à batailler pour contester les suppressions de poste et demander la création de 26 postes.

Annuler les Suppressions de Poste

Comme le résument les tableaux ci-contre, nous sommes intervenus sur chaque suppression de poste car ces postes sont supprimés alors que des besoins d'enseignement perdurent dans la discipline. Généralement l'administration prévoit de couvrir ces besoins par des HSA ou des CSR, c'est-à-dire en alourdissant notre charge de travail et en dégradant nos conditions de travail. C'est inacceptable !

Pire encore, l'administration supprime plusieurs postes sans avoir de solution pour couvrir les besoins, ce qu'elle cache sous le sigle BMP (pour Bloc de Moyen Provisoire) dans les tableaux de répartition des moyens. C'est par exemple le cas en Education Musicale à Authon ou en Anglais à Brossolette. Là, le BMP devrait être couvert par un

TZR (mais le rectorat n'en a pas assez) ou plus certainement par un-e hypothétique contractuel-le que l'administration aura bien des difficultés à trouver. Malgré nos nombreuses interventions, l'IA n'a accepté de ne revenir que sur deux suppressions de poste.

Les besoins des collègues font également apparaître la nécessité de nombreuses créations de postes, là où les besoins sont couverts par des volumes d'HSA correspondant à des postes entiers (par exemple 20 HSA en Anglais à Auneau !) et/ou là où ces besoins ne sont pas couverts (BMP).

Nous avons ainsi fait la demande de création d'un poste de physique à Bonneval car il y existe un BMP de 14,5 heures et 3,5 HSA. Vous lirez le détail de nos demandes dans le tableau ci-après ainsi que les réponses de l'IA dans l'encadré qui suit. Seules 2 créations proposées par le SNES-FSU ont été acceptées par l'IA !

Pierre Licout et Franck Mousset

Suppressions de Poste proposées par l'IA

Discipline	Collège	Commune	Intervention FSU
Lettres Modernes	Arsène-Meunier	NOGENT-LE-ROTROU	Poste remplacé par 11 HSA
Education Musicale	Joachim-Du-Bellay	AUTHON	Poste remplacé par un BMP difficile à pourvoir
ESPAGNOL	Emile-Zola	CHATEAUDUN	pas de suppression car pas sûr que la collègue obtienne le poste créé au lycée
Histoire-Géographie	Val-de-Voise	GALLARDON	Inutile de supprimer ce poste car il ne manque que 7,5 heures-poste
ANGLAIS	Edouard-Herriot	LUCE	Poste remplacé par des HSA et un petit CSR
Lettres Modernes	Marcel-Proust	ILLIERS	Ne pas supprimer ce poste
MATHS	Marcel-Proust	ILLIERS	Poste remplacé par 13 HSA !
Lettres Classiques	Louis-Armand	DREUX	très mauvais signe pour la discipline après plusieurs suppressions les années précédentes dans les autres collèges du Drouais
Lettres Modernes	Nicolas-Robert	VERNOUILLET	Ne pas supprimer ce poste
MATHS	Nicolas-Robert	VERNOUILLET	Ne pas supprimer ce poste
Lettres Modernes	Louis-Blériot	TOURY	Poste remplacé par un BMP difficile à pourvoir
TECHNOLOGIE	Charles-de-Gaulle	BU	Ne pas supprimer ce poste
ANGLAIS	Pierre-Brossolette	NOGENT-LE-ROTROU	Poste remplacé par un BMP difficile à pourvoir
Lettres Classiques	Albert-Sidoisne	BONNEVAL	Poste remplacé par 10 HSA !
EPS	Mathurin-Régnier	CHARTRES	Ne pas supprimer ce poste

Les réponses de l'IA pour ne pas créer des postes et/ou pour en supprimer :

Joker 1 : « Les enseignants sont volontaires pour faire des Heures Supplémentaires : chaque année, en fin d'année ils m'en redemandent. »

Joker 2 : Chaque collègue doit absorber environ 10% des heures en heures supplémentaires, c'est ce qui est prévu par le rectorat.

Joker 3 : « C'est la demande transmise par les personnels de direction »

Joker 4 : « Le poste n'est pas pérenne car les besoins sont insuffisants sur l'établissement ou dans le secteur. »

Joker 1 et 2 : Depuis les années Sarkozy, et en dehors de la parenthèse Hollande, la politique du ministère concernant les « ressources humaines » consiste à réduire constamment ce qui est vu comme un coût : les postes, conçus avant tout comme une masse salariale dont le coût serait trop élevé. C'est bien pourtant cela, la richesse de l'Éducation Nationale : ses personnels. Or, le discours qui nous est tenu est toujours fondé sur une vision comptable de nos métiers. L'administration, qui se veut « pragmatique », anticipe que les collègues vont finalement accepter les HS, et n'ouvre de poste que si elle dispose d'un nombre d'heures-postes (HP) suffisants, c'est-à-dire au moins 18, ce qui est rarement le cas. Pourtant, en additionnant les besoins en heures postes, les heures supplémentaires et d'éventuels compléments de service, on arrive dans de nombreux cas, et largement, à ces 18 heures.

Ces calculs de l'administration sont aussi un argument qui justifie que nos salaires ne soient pas revus à la hausse, puisque de nombreux collègues prennent les HS : de fait, et de manière insidieuse, les statuts ne sont pas respectés puisque le nombre d'heures d'enseignement excède toujours, et

largement, les 18 h d'un-e certifié-e. Pourtant, les enseignants prendraient-ils tant d'HS si leur salaire les satisfaisait ? Les HSA peuvent même devenir un redoutable outil de division et de mise en concurrence entre équipes et collègues. Les conséquences de cette situation sont un épuisement professionnel progressif : le coût de ces non-crétions de poste est donc bien supérieur à celui des créations. C'est pourquoi les luttes contre les HSA, pour la qualité du service public et pour l'augmentation de nos salaires sont indissociables les unes des autres.

Joker 3 : Voir encadré p. 2 « **Chefs ≠ Représentants des Personnels** »

Joker 4 : Cet argument pourrait être le seul acceptable pour éviter que des postes créés une année ne soient supprimés l'année d'après et donc garantir une certaine stabilité aux équipes. Mais, dans ce cas, les besoins d'enseignement devraient être couverts par des TZR dont cela est la mission en plus de la mission de remplacement des absences. Or, comme on l'a vu, l'administration a plutôt recours à des HSA et à des personnels précaires dans cette situation.

F. Mousset

Tous en grève le 19 avril

LE STATUT EST PROTECTEUR...DES MISSIONS et de la QUALITÉ des services publics : Il garantit l'indépendance du fonctionnaire vis à vis de son administration, de possibles petits chefs-managers ou de pouvoirs locaux. Les agents, sans craindre ni pour leurs salaires ni pour leurs carrières, peuvent agir pour l'intérêt général. Contre le clientélisme et la corruption. **Le statut protège mieux les missions que le contrat !**

La réforme du Lycée propose de supprimer des postes et invente des matières sans lien avec les disciplines d'enseignement des enseignants. Qui va les enseigner ? **Pour la réussite de tous dans des apprentissages disciplinaires, c'est moins d'élèves par classe qu'il nous faut !!!**

Retrait du projet de réforme du Lycée !! Augmentation du nombre de postes !

L'Éducation Nationale, c'est la garantie d'une **égalité pour tous les usagers sur tout le territoire**. La sélection et la mise en concurrence sont antinomiques avec le service public !! **Retrait de la réforme du BAC et de la sélection à l'université !**

Gel du salaire, jour de carence,...Ca suffit !! Hausse du point d'indice !!

Tous en grève le 19 avril

Créations de Poste proposées par l'IA			
Discipline	Collège	Commune	Remarque
ANGLAIS	Maurice-de-Vlaminck	BREZOLLES	
ESPAGNOL	Mozart	ANET	
Lettres Modernes	Louis-Armand	DREUX	création annulée suite à l'annulation de la suppression du poste de Lettres-Classiques dans ce collège
HG	Jean-Macé	MAINVILLIERS	
ULIS	Jean-Monnet	LUISANT	
Education Musicale	Martial-Taugourdeau	DREUX	
ESPAGNOL	Gaston-Couté	VOVES	
ITALIEN	Marcel-Pagnol	VERNOUILLET	
Créations de Poste proposées par la FSU			Réponse de l'IA
Lettres Modernes	Jean-Macé	MAINVILLIERS	accepte
Lettres Modernes x3 postes	LUCE (Les-Petits-Sentiers) CHARTRES (Victor-Hugo), DREUX (Taugourdeau)		refuse
Lettres Classiques	BREZOLLES		refuse
Histoire-Géographie	Mathurin-Régnier	CHARTRES	accepte
Histoire-Géographie x2 postes	DREUX (Albert-Camus), LUCE (Les-Petits-Sentiers)		refuse
Anglais x3 postes	AUNEAU, BBROU et NOGENT-LE-ROI		refuse
Espagnol x3 postes	TOURY, BONNEVAL, Hélène-Boucher		refuse
Allemand	Chaïm-Soutine	SAINT-PREST	refuse
Maths x 5 postes	CHARTRES (Mathurin-Régnier), DREUX (Taugourdeau), EPERNON, NOGENT-LE-ROU (Arsène-Meunier), MAINVILLIERS		refuse
Physique-Chimie x2 postes	BONNEVAL, LUCE (Herriot)		refuse
SVT	Martial-Taugourdeau DREUX		refuse
EPS x3 postes	CHARTRES (Victor-Hugo), EPERNON, DREUX (Louis-Armand)		refuse



Et après ?

Imaginer comment fédérer les mécontentements, imaginer les manières de tendre vers une meilleure démocratie dans l'Éducation Nationale, respectant les revendications de ceux qui y travaillent, dans les CT, les CA et dans les autres instances existantes ou à créer.

Pour cela, venez participer aux réunions, colloques, formations, congrès organisés par le SNES et la FSU afin d'y débattre, d'y inventer les possibles et les voies vers lesquelles diriger l'action militante et syndicale du quotidien. Venez animer, réfléchir, militer ! Le SNES-FSU cherche des volontés agissantes qui se conscientisent. C'est le propre des êtres humains. Adhérez et faites adhérer au SNES-FSU.

Julien Jaffré

En lycée, la charrue avant les bœufs...

Déjà à l'automne 2017 dans les lycées, on a commencé à appliquer une réforme, Parcoursup, qui n'avait pas encore été votée... puisque le décret et les arrêtés définissant le cadre réglementaire de cette nouvelle procédure d'orientation post-bac ont été publiés le 9 mars (2018) ! **A la rentrée 2018, c'est la réforme du bac qui devrait avoir une influence sur l'enseignement en seconde...** Car ces élèves de seconde seraient ceux qui passeraient le bac local voulu par le gouvernement...

Certes des projets de décret et arrêtés sont désormais connus depuis peu (début mars...) : ils précisent les durées des épreuves et leurs coefficients pour le futur bac, soit. **Mais on ne sait toujours rien** sur la nature des épreuves, rien sur les programmes, rien sur le maintien – ou non – des heures à effectifs réduits (classes dédoublées)...

Pourtant, en janvier 2018, nous avons préparé la rentrée prochaine, notamment pour les secondes, et évidemment selon l'ancienne formule. Pourtant, c'est en seconde qu'on initie les élèves aux épreuves de bac. Pourtant, en seconde on va insister sur telle ou telle notion au programme selon les notions attendues en 1^{ère} et en terminale...

Pas de panique (!) : le ministère annonce un nouveau programme de seconde pour... décembre 2018 ! Youpi ! Si on a bien compris, il sera applicable en seconde à la rentrée 2019 alors ?? On devrait donc travailler pendant l'année 2018-2019 avec l'ancien programme de seconde... Et d'ici la rentrée 2018, saura-t-on quelles seront les épreuves de bac ?... **Ou bien la charrue continuera-t-elle de tirer les bœufs ?**

Christelle Lambert, lycée Jehan de Beauce

Jean-Moulin : Un an de plus, mais pour quoi faire ?

L'IA a annoncé en GT le 12 mars que la fermeture du collège Jean Moulin était repoussée d'un an : le collège devrait fermer fin août 2019 et non 2018. La préfète a confirmé cette annonce l'après-midi au CDEN, parlant d'un « moratoire ». , terme qui tente de masquer l'incurie du CD, à qui l'État doit encore accorder un délai pour que le transfert des élèves se fasse dans des conditions acceptables.

Cette annonce prouve la pertinence du combat mené par le collectif Jean-Moulin, qui se bat depuis trois ans pour un transfert de mur à mur de l'établissement. C'est la 3^{ème} fois que nous obtenons un report de la fermeture du collège. L'action de la rectrice a été aussi déterminante : en refusant une fermeture du collège à la rentrée 2018 et en accordant des moyens de fonctionnement au collège, elle a apporté une contribution décisive à la décision de l'État de ne pas fermer le collège. L'État, en accordant ce « moratoire », reconnaît implicitement que les conditions ne sont pas réunies pour que le calendrier de travaux annoncé par le CD soit respecté. Devant l'incapacité du CD à mener correctement son projet de déménagement, après tant de revirement et d'incertitudes, d'angoisse pour l'ensemble de la communauté éducative, le SNES-FSU continue de demander le transfert de mur à mur du collège. Malheureusement le CD semble vouloir persister dans son obsession de fermer Jean-Moulin

avant la fin des travaux d'aménagement du futur site du collège Jean-Moulin 2.

Alors, un an de plus, mais pour quoi faire ? Il s'agit pour nous de peser sur les décisions prises par le CD qui doit entendre la nécessité d'un transfert de mur à mur et qui doit rouvrir la discussion sur la sectorisation dans l'agglomération chartraine. En voulant transférer 150 élèves au collège Mathurin-Régnier, sans prendre en compte suffisamment la mixité sociale, le CD n'a pas mené une politique juste et équilibrée.

A la fin du « moratoire », c'est une sectorisation votée par le CD contre l'avis du CDEN qui serait appliquée. Les représentants de la communauté éducative l'avaient repoussée car elle ne respecte pas la mixité sociale et est pratiquement une copie de la précédente, annulée par le Tribunal Administratif. Elle doit être annulée !

Nous avons donc une année de plus pour continuer ce combat. Un an de plus pour réfléchir et travailler ensemble à la construction d'un service public d'éducation de qualité, soucieux de la réussite de tous dans les apprentissages, réalisable grâce à la mixité sociale et scolaire.

C'est ce que fera le SNES-FSU 28 !

F. Mousset